

**Procès-verbal du Conseil de communauté
Jeudi 10 décembre 2009 à Puylaurens**

L'an deux mille neuf et le vingt sept octobre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil de communauté, dûment L'an deux mille neuf et le dix décembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil de communauté, dûment convoqué, à la salle de la mairie de Puylaurens, sous la présidence de Christian MAS.

Présents : Alain IMART, Alain POU, Joseph SEGURO (Aguts); Christian MAS, Roland SABARTHES, Marie-Claude ZAMBON (Algans-Lastens), Françoise BORRAZ, Christophe POUYANNE (Appelle), Emile BARTHES (Bertre), Roger SCANTAMBURLO, Pierre VIRVES (Cambon les Lavaur); Christophe LEPINE, Eliane PICOUET, Michel VERGNES, André VIGNERON (Cuq-Toulza), Jean-Christophe BACOU, Yves HURAND, Annie IZARD (Lacroisille); Christophe BRUNO, Frédéric FARKAS, Nadine MARTIN (Mouzens), Alain RIVALS (Péchaudier); Martine DELPY, Ernest MALINGE, Jacques MAURY (Puylaurens); Catherine DAMIANO (Roquevidal); Jean-François BEURRIER, Monique DAULL, Pierre ESCANDE, Raymond FREDE (St Germain des Près).

Excusés : Sonia BARENTIN, Séverine CAPOUL, Alain GIRONIS, Aline RAYNAUD, Anne LAPERROUZE, Fabienne MEISTERMANN, Hélène HERAILH, Jean-Claude CANO, Gilles ALGANS.

Absents : Jean-Louis HORMIERE,.

Pouvoir : Séverine CAPOUL à Pierre VIRVES, Sonia BARENTIN à Emile BARTHES, Alain GIRONIS à Alain RIVALS.

Excusés remplacés par un suppléant : Francis CESCATO, Jean-Claude PINEL, Henri de COIGNAC.

Secrétaire de séance : Françoise BORRAZ.

O

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 27 octobre 2009, M. BATTUT a fait remarquer que la rédaction du paragraphe sur le projet de création de places de stationnement pour l'école n'est pas conforme, il était rédigé comme suit

⚡ *Projet de création de places de stationnement par le SIRP de la Vallée du Girou :*

Le SIRP de la Vallée du GIROU a construit l'école en 2001 de nouveaux locaux ont été rajoutés en 2007.

L'école accueille aujourd'hui 200 enfants et 9 enseignants, le personnel du SIRP (11 personnes), et celui de l'ALAE (7 personnes supplémentaires).

Le SIRP a sollicité la Communauté de communes afin de trouver une solution pour remédier à un problème de stationnement des enseignants et du personnel travaillant au sein de l'école.

Le SIRP propose de réaliser les travaux sur un terrain propriété de la Communauté de communes (proche du bassin d'orage de la Zone d'activités du Girou).

En résumé :

- ✓ 27 places sont nécessaires pour le stationnement, 34 places peuvent être réalisées sur ce terrain,*
- ✓ Le SIRP ne peut réaliser des travaux sur un terrain qui ne lui appartient pas,*
- ✓ Cependant, la communauté de Communes est sensible aux problèmes rencontrés par le SIRP et souhaite trouver une solution.*

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes cède pour l'euro symbolique la surface de terrain nécessaire au SIRP pour réaliser les places de stationnement nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Monsieur le Président propose la rédaction suivante :

⚡ *Projet de création de places de stationnement par le SIRP de la Vallée du Girou :*

Le SIRP de la Vallée du GIROU a construit l'école en 2001 de nouveaux locaux ont été rajoutés en 2007.

L'école accueille aujourd'hui 200 enfants et 9 enseignants, le personnel du SIRP (11 personnes), et celui de l'ALAE (7 personnes supplémentaires).

Le SIRP a sollicité la Communauté de communes afin qu'un parking soit créé pour remédier à un problème de stationnement des enseignants et du personnel travaillant au sein de l'école.

La communauté de Communes est sensible aux problèmes rencontrés par le SIRP et souhaite trouver une solution.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes cède pour l'euro symbolique la surface de terrain nécessaire au SIRP afin que celui-ci puisse réaliser les places de stationnement nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le Conseil de communauté approuve cette modification ainsi que le procès-verbal.
Désignation du secrétaire de séance : Françoise BORRAZ.

Ordre du jour :

- Cahiers d'acteurs,
- Délibération modificative pour le paiement des travaux de peinture de la crèche à Puylaurens,
- Délibération modificative pour le paiement des travaux de la voirie d'accès au Centre de secours,
- Informations sur le diagnostic partagé,
- Questions diverses.
-

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour : "Délibération pour la création d'un poste de contrôleur territorial".

Le Conseil de communauté accepte.

🔗 **Cahier d'acteurs :**

Monsieur le Président présente la proposition de cahier d'acteurs préparée par le Bureau. Ensuite, il présente une version modifiée de la page concernant la commune de Cuq-Toulza, cette modification ayant été demandée par la commune.

Après discussion, certains délégués n'étant pas d'accord pour modifier la page concernant la commune de Cuq-Toulza, et la commune de Cuq-Toulza refusant d'accepter le texte choisit par le Bureau, Monsieur le Président propose un vote à bulletin secret afin que chacun puisse donner son avis.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur la rédaction du cahier d'acteurs : avec la page de la commune de Cuq-Toulza modifiée comme le souhaite cette dernière.

Le Conseil de communauté à :

- 8 voix CONTRE
- 25 voix POUR

Décide de retenir la version modifiée.

🔗 **Délibération modificative pour le paiement des travaux de peinture de la crèche à Puylaurens :**

Monsieur le Président expose : les travaux de peinture du bâtiment de la crèche "Le manège enchanté" à Puylaurens ont été exécutés. Des travaux d'évacuation des eaux de pluie ayant été exécutés auparavant, les crédits alloués sont insuffisants pour payer ces travaux de peinture, il est nécessaire de les augmenter de 650.00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil de communauté à l'unanimité décide d'adopter la délibération modificative du budget principal de la Communauté de communes suivante:

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-11 : Crèche manège enchanté	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-17 : Crèche Les petits explorateurs	650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

🔗 **Délibération modificative pour le paiement des travaux de la voirie d'accès au Centre de secours :**

Les travaux de liaison de la Zone d'activités au SDIS n'étaient pas prévus au budget, il est nécessaire de créer un programme afin d'en effectuer le paiement, Monsieur le Président propose de créer un le programme "Travaux de voirie : liaison de la Z.A. "Pièce grande" au SDIS, n° 21, et de prévoir une dépense de 20 500.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil de communauté à l'unanimité décide d'adopter la délibération modificative du budget principal de la Communauté de communes suivante:

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-17 : Crèche Les petits explorateurs	14 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-18 : Travaux voirie intercom. 2008	5 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-21 : Travaux voirie liaison de la Z.A. "Pièce grande"-SDIS	0.00 €	20 500.00 €	0.00 €	0.00 €

🔗 Informations sur le diagnostic partagé :

Monsieur le Président expose le DLA propose une convention pour le diagnostic partagé du Centre social de l'Autan, la Commission action sociale se réunira le 17 décembre afin de l'étudier. La répartition du coût se fera entre le Centre social, la C.A.F., la M.S.A., la Communauté de communes Sor et Agoût, la Communauté de communes du Pays de Cocagne et l'Etat.

🔗 Délibération pour la création d'un poste de contrôleur territorial :

Monsieur le Président informe que comme décidé au dernier Conseil de communauté, des entretiens d'embauches ont eu lieu afin de procéder au recrutement d'un agent qui aura en charge la maîtrise d'œuvre voirie, le suivi des travaux voirie et réalisera les contrôles de l'assainissement non collectif.

Il y a eu 21 candidatures au poste, 6 candidats ont été rencontrés par un groupe de 6 personnes représentant les deux Communautés de communes. Seulement 5 candidats se sont présentés. Le choix n°1 M. FOURES, a trouvé un autre poste, le choix n°2 est Monsieur GATIMEL, actuellement agent de l'état. Compte tenu de son ancienneté le salaire net sera de 1 700.00 € net, ce montant est un peu plus élevé que celui qui avait été prévu au départ. Le poste sera mutualisé avec la Communauté de communes du Pays d'Agout.

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté de créer un poste de contrôleur de la filière technique à compter du 1^{er} Février 2010.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de communauté; décide de créer un poste de contrôleur de travaux de la filière technique pour assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de voirie et réaliser les contrôles de l'ANC ; la durée hebdomadaire de travail sera de 17 h 30, et propose que ce poste soit créé à compter du 1^{er} février 2010.

🔗 Questions diverses :

➤ M. MANON propose au Conseil de communauté de prendre une délibération concernant la 2x2 voies Castres-Verfeil.

A vingt deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.